

Ecole Élémentaire Lyautey

25, rue de l'Ecole

68 400 Riedisheim

☎ : 03.89.44.04.10

Courriel : ce.0681806u@ac-strasbourg.fr

Madame, Monsieur, chers parents,

L'équipe pédagogique est heureuse d'accueillir votre enfant à l'école primaire Lyautey et vous souhaite une très bonne année scolaire !

Notre priorité est de **faire réussir chaque enfant** dans un climat serein, bienveillant et propice aux apprentissages. Pour relever ce défi, nous travaillerons en étroite collaboration avec vous, vos représentants et l'ensemble des partenaires de l'école.

Merci de lire attentivement ce document et de le conserver tout au long de l'année.

Horaires – calendrier scolaire

✓ Horaires de l'école :

Accueil : de 7h50 à 8h

Accueil : de 13h20 à 13h30

Cours : de 8h à 11h30

Cours : de 13h30 à 16h00

Aux heures de sorties des classes, les parents sont invités à attendre les enfants en dehors de l'enceinte scolaire.

Pour rappel : en ce qui concerne la sortie à la fin des cours et la responsabilité des enseignants :

La surveillance des enseignants s'exerce strictement dans la limite de l'enceinte scolaire. Au-delà, la responsabilité relève des familles. Aucune disposition d'ordre réglementaire n'oblige les maîtres à veiller, à la sortie des classes, à la continuité de la prise en charge et de la surveillance des élèves rendus à leur famille. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui.

Vacances scolaires 2026 2027

- ✓ 🍂 Toussaint : du samedi 17 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026 (au matin)
- ✓ 🌨 Noël : du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027 (au matin)
- ✓ ❄ Hiver : du samedi 20 février 2027 au lundi 8 mars 2027 (au matin)
- ✓ 🌸 Printemps : du samedi 17 avril 2027 au lundi 3 mai 2027 (au matin)

- ✓ 🕒 Pont de l'Ascension : du mercredi 5 mai 2027 au lundi 10 mai 2027 (au matin)
- ✓ 📅 Vacances d'été : Vendredi 2 juillet 2027 après la classe

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

✓ LES ABSENCES :

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par chaque enseignant. Il est indispensable d'excuser votre enfant le plus rapidement possible.

- En cas d'absence imprévue d'un élève, vous pouvez envoyer un message à l'enseignant de votre enfant par BENEYLU ou appeler au 03 89 44 04 10 et laisser un message sur le répondeur s'il n'y a personne au bureau. Merci de favoriser le mail.
De plus, à son retour, il faudra **fournir un justificatif écrit**.
- En cas de maladie contagieuse avec éviction, le certificat de guérison sera à fournir au retour à l'école.
- En cas d'absence prévue, merci d'en informer par écrit l'école en précisant le motif, la date et la durée.

Le départ en vacances en dehors des dates fixées par le calendrier scolaire n'est pas un motif valable.

- En cas d'absence dépassant une journée, les parents prendront contact avec l'enseignant de l'enfant pour organiser le suivi et le rattrapage des activités de classe. Il vous est demandé de passer à l'école chercher le travail.

Pour rappel : 4 demi-journées d'absence non justifiées font l'objet d'un signalement à la hiérarchie.

- Départ avant l'heure de l'école ou pour un rendez-vous sur temps scolaire :
Aucun enfant ne pourra quitter l'école tout seul avant l'heure de la sortie. **Dans tous les cas, un représentant légal ou une personne désignée devra venir le chercher.** Ce dernier devra **signer une décharge de responsabilité**.
- En cas d'absence d'un enseignant ou jour scolaire sans école : es familles sont informées via le cahier de liaison et/ou l'ENT. Dans la mesure du possible, l'enseignant est remplacé le jour même. À défaut, l'école accueille tous les élèves en les répartissant dans d'autres classes (les parents peuvent garder leur enfant à

la maison uniquement si cela leur est stipulé). Les élèves sont tous pris en charge par l'école.

- En cas de retard, la famille accompagne ou fait accompagner l'enfant jusqu'à sa classe.

✓ VIE SCOLAIRE

- L'assurance scolaire :

Attestation obligatoire pour toutes activités scolaires et surtout extrascolaires. Cette attestation doit préciser clairement les garanties et les risques couverts : responsabilité civile et individuelle corporelle accidents, la date de validité. En cas de changement dans l'assurance pendant l'année, une nouvelle attestation doit être fournie.

- Association des Œuvres Scolaires

Don volontaire à l'Association des Œuvres Scolaires :

Le don volontaire recommandé est de **10 €** pour financer les projets et activités des classes. Merci de remettre le règlement sous enveloppe fermée au nom de l'enfant (chèque à l'ordre de l'AOS Lyautey).

- Les classes:

Les **284** élèves de l'école sont répartis en 13 classes :

	Nombre d'élèves	Enseignant(e)s
Monolingues		
Classe de CP	24	Mme DEL DO / Mme PERRIOT
Classe de CP/CE1	24	Mme MASCLEF
Classe de CE1/CE2	25	M. WELLER
Classe de CE1/CE2	26	Mme HAEMMERLIN / Mme CIMETIERE
Classe de CM1/CM2	27	Mme LUYDLIN / Mme ZITOUNI
Classe de CM1/CM2	25	Mme MULLER /
Classe de CM1/CM2	26	Mme TRIPOTEAU / Mme ZITOUNI
Bilingues		
Classe de CP	25	Mme D'ERRICO / Mme LIEBENGUTH PFISTER
Classe de CE1	21	Mme D'ERRICO / Mme ERHART
Classe de CE2	25	Mme ERHART / Mme WEILER
Classe de CM1	19	Mme BAILLY / Mme GENY
Classe de CM2	17	Mme BAILLY / Mme GENY

- Activités pédagogiques complémentaires :

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) se dérouleront le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h00.

- Activités périscolaires et restauration scolaire.

Les enfants scolarisés à l'école Lyautey peuvent bénéficier d'un accueil périscolaire sur le temps du midi (11h30/13h35) et du soir après la classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Pour toute question relative au périscolaire ou à la restauration scolaire, **veuillez contacter le directeur du périscolaire au 03 89 54 02 52 ou par mail : beatrice.vandaele@mulhouse-alsace.fr**

- Bulletin semestriel :

Les bulletins ne seront plus imprimés. Ils seront consultables sur internet grâce à vos identifiants EduConnect.

Ces identifiants sont valables tout au long de la scolarité de vos enfants et pour toute la fratrie.

Les identifiants sont collés dans le cahier de liaison de votre enfant et sont à conserver pour leur scolarité entière.

✓ LA SANTE A L'ECOLE

- Prise de médicaments à l'école- Protocole d'intervention en situation d'urgence – Projet d'Accueil Individualisé

Si un enfant doit prendre ponctuellement un médicament pendant le temps scolaire, la famille doit impérativement :

- ❖ Fournir un certificat médical original attestant de prise pendant les heures de classe et précisant la posologie
- ❖ Rencontrer l'enseignant pour obtenir son accord et lui remettre les médicaments et l'ordonnance en main propre.

- Dans d'autres cas (enfants asthmatiques, enfants atteints d'allergies particulières...) il est impératif de mettre en place une procédure particulière : un protocole d'intervention en situation d'urgence, un projet d'accueil individualisé. Les parents concernés prendront contact avec l'enseignant. Une copie du projet sera remis au directeur. L'infirmière scolaire rencontrera les élèves concernés.

- Enfant malade à l'école, accident survenant à l'école :

- Tout enfant malade à l'école est rendu à sa famille ou à la personne majeure désignée par les responsables légaux, si cela est nécessaire.
- En cas d'accident, l'école s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
- En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie.

Il est donc indispensable que l'école dispose d'un numéro de téléphone lisible permettant de joindre un des parents.

✓ RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS

- Le cahier de liaison :

C'est un moyen de liaison entre l'école et les familles. Consultez-le régulièrement et signez chaque information. Utilisez-le pour correspondre avec l'école. Vous pourrez y écrire les mots d'excuse pour les absences ou les retards, les demandes de rendez-vous.

- **BENEYLU**

Nous changeons cette année d'ENT et basculons sur Beneylu. Cette application est généralisée à l'ensemble des écoles de Riedisheim.

Afin de ne pas multiplier les moyens de communication et dans un souci d'écologie, les envois numériques se feront UNIQUEMENT par l'application BENEYLU. Les codes seront fournis par l'enseignant de votre enfant pour une inscription OBLIGATOIRE (les messages de la direction seront numériques).

- Rencontrer les enseignants :

Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions, merci de solliciter un entretien via Beneylu ou le cahier de liaison, en proposant plusieurs créneaux horaires.

- Rencontrer le directeur :

Pour tout échange, signalement d'une situation particulière ou demande de document administratif, privilégiez le contact par courriel. Un rendez-vous pourra ainsi être planifié et votre demande traitée dans les meilleurs délais.

- Fiches de renseignements :

La fiche de renseignements transmise en début d'année est essentielle : elle garantit la réactivité de l'école en cas d'urgence médicale ou d'accident.

- **Complétion** : Merci de la remplir intégralement et lisiblement.
- **Mise à jour** : Signalez-nous sans attendre tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) en cours d'année

Il est indispensable de nous communiquer au moins un numéro de téléphone permettant de joindre un membre de la famille.

- Aide des parents :

L'aide des parents est précieuse pour l'encadrement des sorties scolaires et des ateliers spécifiques. Dans le cas de l'aide apportée durant le temps scolaire, il est obligatoire de respecter la réglementation en vigueur et de compléter un formulaire.

Il est recommandé que vous soyez assurés individuellement en responsabilité civile et individuelle accident.

✓ LE SITE INTERNET DE L'ECOLE

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant l'Ecole Lyautey sur le site :

<https://ecolelyauteyriedisheim.fr/>

Il est régulièrement mis à jour par M. Weller, enseignant de l'école.

L'équipe enseignante

Signature des parents :